Image not found or type unknown

Amande de transport en commun

Par **Lilison**, le **20/01/2015** à **12:52**

Quand jetais mineur, j'ai eu des amande de train et de transport en commun sur Nantes étant mineur je n'avais pas de ressource ma mère quant a elle ne voulais pas régularisée les amandes en mon nom. Au jour d'aujourd'hui je suis majeur et travaille, j'ai des réclamation mais je refuse totalement de payer les amande que ma mère n'a pas payer, il faut noter que c'est elle qui nous mettais moi ainsi que ma soeur dans le train pour rendre visite a mon père, ainsi les amande de bus nos déplacement étais pour aller en cours.. Quelles démarches puis-je faire au jours d'aujourd'hui ? Que faire exactement ?

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Merci pour votre attention...

Par **domat**, le **20/01/2015** à **15:47**

bjr,
pour le coup ce sont des amendes amères.
plus sérieusement, vous admettrez que les services de transport qui n'ont pas été payés ne sont pas concernés par les litiges avec votre mère.
s'agissant d'amendes pénales, le mineur n'est pas totalement irresponsable, selon son âge, en particulier à partir de 13 ans cette irresponsabilité n'est que relative.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés